



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**2 mai 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le deux mai deux-mille-treize (2 mai 2013) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse  
MM. Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Patrice Charette  
Le conseiller Claude Labonté  
Le conseiller Michel Lefebvre  
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 29 avril 2013.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**4. RÉS. 117.05.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil étant tous présents, conformément aux dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec*,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant, en y ajoutant l'item suivant :

5.4 Travaux sur le boulevard du Curé-Labelle par le MTQ;

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
2 MAI 2013  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**



## 5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Cautionnement d'un prêt pour le Club de ski de fond de Labelle;
- 5.2 Appui à la Municipalité de La Macaza relativement à l'adoption de son règlement numéro 2013-085 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils;
- 5.3 Projet proposé par Fibres Internet Laurentides dans le but de couvrir une partie du territoire de Labelle;
- 5.4 Travaux sur le boulevard du Curé-Labelle par le MTQ;

## 6. Loisirs, culture et tourisme

- 6.1 Grille tarifaire du Service des loisirs pour l'année 2013;

## 7. Règlements

- 7.1 Adoption du règlement numéro 2013-230 décrétant des travaux de rénovation et d'aménagement du Centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;

## 8. Période de questions et réponses

## 9. Levée de la séance

Adoptée

Remplacée par rés. 219.08.2013

5.1

**RÉS. 118.05.2013**

### **CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT POUR LE CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a, par sa résolution numéro 387.11.2007, cautionné un prêt, par le Club de ski de fond de Labelle, d'un montant de 24 015 \$, financé sur 10 ans pour l'achat d'une mule et d'accessoires pour l'entretien des pistes;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde à cet emprunt de 13 636,51, en date du 29 avril 2013 et que celui-ci arrivera à échéance le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond désire remplacer cet équipement par un autre, soit un Kawasaki Tyrex 750 2013, mais que le prêt ne sera pas augmenté et que, par conséquent, le cautionnement de la Municipalité demeure le même;

CONSIDÉRANT QUE la remise de l'ancien véhicule en échange lors de l'achat du nouveau fait en sorte que la garantie détenue par la Caisse Desjardins sur ce bien, ne sera plus valide et qu'il y aurait lieu que celle-ci en détienne une sur le nouveau véhicule;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la caisse à relâcher sa garantie sur le véhicule acquis en 2007 par le Club de ski de fond de Labelle et de leur demander de prendre une garantie sur le nouveau véhicule (Kawasaki Tyrex 750 2013).

Adoptée



**5.2 RÉS. 119.05.2013 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA RELATIVEMENT À L'ADOPTION DE SON RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-085 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza a adopté, le 11 février 2013, le règlement numéro 2013-085 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec leur demande une résolution d'appui des conseils des municipalités visées par les incidences du règlement afin de poursuivre son analyse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Municipalité de La Macaza relativement à l'adoption, le 11 février 2013, de son règlement numéro 2013-085 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adoptée

**5.3 RÉS. 120.05.2013 PROJET PROPOSÉ PAR FIBRES INTERNET LAURENTIDES DANS LE BUT DE COUVRIR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE le programme Communautés rurales branchées vise à financer l'implantation du réseau d'Internet Haute Vitesse dans les secteurs dépourvus de ce service;

CONSIDÉRANT le projet proposé par Fibres Internet Laurentides dans le but de couvrir une partie du territoire de la Municipalité de Labelle (secteur du lac Labelle) dépourvu de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de l'organisme doit être appuyée par une résolution de la municipalité concernée;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle appuie la réalisation de ce projet.

QUE la Municipalité de Labelle appuie la demande d'aide financière de Fibres Internet Laurentides dans le cadre du programme Communautés rurales branchées auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**5.4 RÉS. 121.05.2013 TRAVAUX SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE PAR LE MTQ**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le boulevard du Curé-Labelle, réalisés par un entrepreneur mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ), doivent débuter le ou vers le 20 mai 2013;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu au cours des derniers mois avec le MTQ et le Comité des gens d'affaires de Labelle relativement à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit nécessaires de faire part au MTQ de ses dernières demandes avant le début des travaux afin que ceux-ci soient conformes aux dernières discussions;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la direction régionale du Ministère des Transports du Québec que la Municipalité de Labelle est d'accord avec le dernier plan présenté par le MTQ en y apportant les correctifs suivants :

- Le déplacement de l'intersection de la rue Brousseau un peu plus vers le nord près de la clôture existante afin de bien aligner la rue avec l'accès du stationnement du restaurant l'Étoile, permettant ainsi meilleur accès aux véhicules lourds au terrain de la compagnie Paiement excavation. Il est à noter que le déplacement de l'intersection de la rue Brousseau sera entièrement sur des terrains appartenant à la Municipalité de Labelle et au MTQ, soient les lots 326 et 327, et que le propriétaire adjacent est d'accord et souhaite cette modification. Étant donné la largeur restreinte de la rue Brousseau à l'intersection de rue, celle-ci devra être un peu plus large que ce qu'on retrouve présentement;
- L'élargissement de l'entrée la plus au nord du terrain situé au 6760, boulevard du Curé-Labelle, au détriment de l'ilot végétal afin que les véhicules lourds qui s'engagent sur la voie publique n'aient pas à monter sur les bordures de rue;
- L'aménagement d'une entrée véhiculaire au sud du terrain composé des lots 16-60 et 16-61-P situé au sud de l'intersection de la rue Bélanger. Ainsi, l'aménagement de ce côté de l'intersection de rue sera à prendre en conséquence dans ce secteur;
- L'aménagement d'une autre entrée véhiculaire sur les lots 5-37 et 5-38, soit le terrain situé entre la crèmerie et l'hôtel. Cet accès pourra se faire au centre par rapport à l'ilot central;
- L'ajout d'asphalte de chaque côté de la courbe de la montée Fugère afin d'éviter que les véhicules automobiles déplacent le gravier dans le chemin, occasionnant ainsi des problèmes de sécurité, le tout conformément à ce qui avait été discuté avec le chargé de projet du MTQ en novembre 2012.

Adoptée

6.1

**RÉS. 122.05.2013 GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE DES LOISIRS  
POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2007-17 modifiée par la politique 2008-26 portant sur la tarification relative au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite politique, la grille tarifaire sera adoptée à chaque début d'année et qu'il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique familiale dans laquelle elle entend favoriser l'accessibilité aux loisirs et activités pour les familles résidentes de Labelle;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
 APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la grille tarifaire 2013 du Service des loisirs suivante :

### CAMP DE JOUR

	20 % de rabais 3 et 4 mai 2013	Prix régulier Après le 3 et 4 mai 2013
<b>Frais administratifs</b>	27 \$	33 \$
<b>Inscription pour l'été</b>	160 \$	200 \$
<b>Inscription à la semaine</b>	37 \$	46 \$
<b>Service de surveillance pour l'été</b>	86 \$	107 \$
<b>Service de surveillance à la carte (10 périodes)</b>	26 \$	26 \$
<b>Rabais familial pour l'été</b>	30 \$	38 \$
<b>Rabais familial à la semaine</b>	6 \$	8 \$

Adoptée

**7.1 RÉS. 123.05.2013**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-230  
 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET  
 D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
 ET D'INSTALLATION D'UN DÔME SUR LA  
 PATINOIRE EXTÉRIEURE ET UN EMPRUNT À LONG  
 TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le maire Gilbert Brassard lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2013-230 décrétant des travaux de rénovation et d'aménagement du Centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Que le règlement numéro 2013-230 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée



**8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

**9. RÉS. 124.05.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 14.

Adoptée

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire